

Annexe 1 : fiches des bâtiments admissibles au volet 1a

Saint-Roch-des-Aulnaies			
No civique	Rue	Valeur patrimoniale ¹	Mesure de protection de la LAU
486	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
495	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
499	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
503	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
506	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
510	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
515	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
519	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)

¹ L'inventaire de Saint-Roch-des-Aulnaies a été réalisé par la firme Ruralys en 2008 et contient les valeurs : faible, moyenne, bonne, très bonne et supérieure.

118	Rue Pierre-de-Saint-Pierre	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
522	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
530	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
535	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
540	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
547	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
554	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
558	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
565	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
572	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)

576	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
780	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
789	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
793	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
799	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
800	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
807	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
817	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
823	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
835	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)

861	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
873	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
887	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
923	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
927	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
928	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
932	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
935	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
943	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
950	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)

954	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
957	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
960	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
962	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020) Ancienne école de la Fabrique
974	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020) Ancien Presbytère
977	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
978	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
981	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
998	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1006	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019

			modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1012	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1015	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1018	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1021	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1031	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1049	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1052	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1054	Route de la Seigneurie	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1059	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1063	Route de la Seigneurie	Bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019

			modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
1066	Route de la Seigneurie	Très bonne	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
395	Route de l'Église	Supérieure	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 338-2019 modifiant le règlement 319-2016, adopté le 8 janvier 2020)
0	Route de la Seigneurie	Classé par le MCCQ	Immeuble patrimonial de la Chapelle de procession Notre-Dame-de-Lourdes classé en 1981. Numéro de cadastre : 4 481 283

L'Islet

No	Rue	Valeur patrimoniale ²	Mesure de protection de la LAU
15	Chemin des Pionniers Est	Classé par le MCCQ	Immeuble patrimonial de l'Église de Notre-Dame-de-Bon-Secours classé en 1957 par le MCCQ.
15	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019) Presbytère
20 à 24	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
35	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
38	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
40-44	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
52	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
55	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
76	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté

² L'inventaire de la municipalité de L'Islet a été réalisé par la MRC de L'Islet en 2002 et contient les valeurs : faible, moyenne, forte, très forte et exceptionnelle.

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
81	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
87	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
88	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
91	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
93 à 97	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
103-105	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
106	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
109	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
122	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
130	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
135	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
139-141	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
140	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
150	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
156-156a	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
157	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
167-1 à 167-3	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
171a-173	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
176	Chemin des Pionniers Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
177	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
187	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
191	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
192	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
195-1 à 195-3	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
221	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
224	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
227	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
228	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
235	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
239	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
250	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
253	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
257	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
260	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
261a-261b	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
265-267	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
275	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
276	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
286	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
290	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
295	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
300	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
306	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
311	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
324	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
328	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
349	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
364	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
370	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
372	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
373	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
374	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
375	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
376	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
378	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
384	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
390	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
536	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
537	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
540	Chemin des Pionniers Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
554	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
557	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
558	Chemin des Pionniers Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
562	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
569	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
581	Chemin des Pionniers Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
16	Chemin des Pionniers Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
57	Chemin des Pionniers Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
77	Chemin des Pionniers Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
125	Rue Bernier	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté

			le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
126	Rue Bernier	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
125	Rue Bonsecours	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
167	Rue Deschênes	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)
132	Rue Fournier	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 226-2019 adopté le 1 ^{er} avril 2019 modifié par le règlement 227-2019 adopté le 4 novembre 2019)

Saint-Jean-Port-Joli

No civique	Rue	Valeur patrimoniale ³	Protection en vertu de la LAU
1	Place de l'Église	Classé par le MCCQ	Immeuble patrimonial de l'Église de Saint-Jean-Port-Joli classé en 1963 par le MCCQ.
2	Place de l'Église	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
4	Place de l'Église	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
4	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
27	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
41	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
54	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
55	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
59	Avenue de Gaspé E	Très Fort	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
60	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
61-63	Avenue de Gaspé Est	Cité par la municipalité	Maison Lavallée citée par la municipalité en 2007 et Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
62	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
64- 66	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
65	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
71	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
72	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
83A- 83B	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)

³ L'inventaire de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a été réalisé par la MRC de L'Islet en 2009 et contient les valeurs : faible, moyenne, forte, très forte et exceptionnelle.

85	Avenue de Gaspé E	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
89- 89B	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
91	Avenue de Gaspé E	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
95	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
100	Avenue de Gaspé E	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
101	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
103	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
105	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
107	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
109	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
111	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
115	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
117	Avenue de Gaspé E	Très Fort	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
118	Avenue de Gaspé E	Fort	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
120	Avenue de Gaspé Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
121	Avenue de Gaspé Est	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
123	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
129	Avenue de Gaspé Est	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
2	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
3-5	Chemin du Roy Est	Très Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)

7	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
8	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
9	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
11	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
12	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
14	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
15	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
17	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
18	Chemin du Roy Est	Très Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
22	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
24	Chemin du Roy Est	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
8	Chemin du Roy Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
10	Chemin du Roy Ouest	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
19	Chemin du Roy Ouest	Très forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
322	Avenue de Gaspé Ouest	Site patrimonial cité	Site patrimonial du Domaine-Médard-Bourgault cité par la municipalité en 2017
710	Avenue de Gaspé Ouest	Site patrimonial cité	Site patrimonial Philippe-Aubert-de-Gaspé cité par la municipalité en 2006
801	Avenue de Gaspé Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
821	Avenue de Gaspé Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
854	Avenue de Gaspé Ouest	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
863	Avenue de Gaspé Ouest	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)

865 à 869	Avenue de Gaspé Ouest	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
903	Avenue de Gaspé Ouest	Très Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
475	Chemin du Moulin	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
481	Chemin du Moulin	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
515	Chemin du Moulin	Exceptionnelle	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17) Ancien moulin seigneurial
520	Chemin du Moulin	Forte	Plan d'intégration et d'implantation architecturale (Règlement 747-17)
Phare du Pilier-de- Pierre		Cité par la municipalité	Citation par la municipalité, en attente d'avis de classement